



1. CONTEXTE

I. Objectif de la fiche

LIMITER L'ÉMISSION ET LA DIFFUSION DE POUSSIÈRES DÉCOULANT DES TRAVAUX DE SABLAGE DE FAÇADE.

Cette fiche indique les mesures de base (MB) qui sont mises en œuvre sur les chantiers pour limiter les émissions dans l'air.

Des recommandations (R) peuvent également être proposées sur la base des bonnes pratiques.

Certaines situations particulières peuvent également nécessiter la mise en œuvre de mesures supplémentaires. Pour ces cas de figure, il est nécessaire de prendre contact avec le SABRA.

SABLAGE FAÇADES

II. Problématique

Poussières : les poussières, en particulier les poussières fines (PM10, PM2.5) sont nocives pour la santé (affection des voies respiratoires, cancérigènes, etc.).

Les poussières de silice sont particulièrement nuisibles pour la santé et peuvent provoquer des maladies pulmonaires comme la silicose. C'est pourquoi, l'utilisation de sable contenant de la silice cristalline doit être proscrite lors d'une intervention sur un bâtiment occupé, ou situé à proximité de bâtiments occupés (moins de 50 mètres).

III. Champ d'application de la fiche

Descriptif des opérations concernées : le sablage de façade est un procédé mis en œuvre pour nettoyer des surfaces, en particulier des façades ou murs de bâtiments (en béton, bois, pierre ou brique dure) et générant des quantités importantes de poussières. Il existe différentes techniques de sablage, notamment :

- Sablage classique à sec : ce procédé consiste à projeter du sable à haute pression pour un effet ponçant et polissant.
- Hydrogommage (hydrosablage ou hydrodécapage) : le sable projeté est mélangé avec de l'eau, réduisant ainsi le nuage de poussière.

Codes CFC associés : 227

Principaux corps de métier concernés : Entreprises de rénovation de façade

Information et contacts :

SABRA - SPMA :

☎ 022 388 80 50

✉ chantiers.sabra@etat.ge.ch



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

